



Qualit'EnR
Association Qualité Energies Renouvelables
Siège social 37 rue La Fayette - 75009 Paris
SIRET 489 907 360 00015
APE 9499Z
N° TVA FR 489 907 360
Association Loi 1901 à but non lucratif



82757101/29392/0092/c4 1/5
D.712952620

SARL CAP NRJ
146 AVENUE DE NORMANDIE
44150 ANCENIS

Objet : Résultat d'audit Qualisol (cas 1)
Réf : 17131
Fait le 09/12/2010, à Paris

Madame, Monsieur,

Conformément à la charte Qualisol, Qualit'EnR a mandaté Qualigaz pour la réalisation d'un audit sur l'une de vos installations de chauffe-eau solaire individuel. Lors du contrôle de votre installation chez votre client, M./Mme DOUET, aucun défaut n'a été relevé.

Nous tenons à vous féliciter pour la qualité du travail effectué, qui contribue positivement à l'image de l'énergie solaire pour la production d'eau chaude sanitaire ainsi qu'à son développement durable dans notre pays.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

André Joffre
Président de Qualit'EnR



Organisme de contrôle mandaté par
Fax 01 48 39 28 11 - exploitation@qualigaz.com



Identification de l'utilisateur / propriétaire

Nombre de personnes (en moyenne) :	6
Installation avant mise en place du chauffe-eau solaire (type et âge du chauffe-eau antérieur) :	chauffe-eau électrique de 15 ans

Respect de la charte Qualisol

La charte Qualisol a-t-elle été évaluée :	oui
Si non, préciser le motif :	

Point 3 de la charte Qualisol

Le client a-t-il préalablement à l'installation du chauffe-eau solaire reçu de la part de l'installateur une information sur le choix des solutions adaptées à ses besoins ?	oui
Pertinence de l'information :	bonne

Point 4 de la charte Qualisol

Le client a-t-il préalablement à l'installation du chauffe-eau solaire reçu de la part de l'installateur un devis descriptif écrit ?	oui
Pertinence du devis par rapport à l'installation :	bonne

Point 5 de la charte Qualisol

Le client a-t-il préalablement à l'installation du chauffe-eau solaire reçu de la part de l'installateur une information sur les démarches nécessaires à suivre ?	oui
Pertinence de l'information :	bonne

Point 7 de la charte Qualisol

Le client a-t-il après l'installation du chauffe-eau solaire reçu de la part de l'installateur les documents relatifs aux conditions de garantie et d'entretien du CESI ?	oui
Précisez les documents remis :	Notice d'utilisation et d'entretien bon de garantie
Pertinence des documents remis :	bonne

Point 8 de la charte Qualisol

La facture est-elle descriptive et détaillée ?	oui
Les éventuelles attestations ont-elles été suffisantes pour l'obtention des aides publiques ?	sans objet

Point 9 de la charte Qualisol

Le client a-t-il eu l'occasion de signaler une anomalie ou un incident de fonctionnement à l'installateur ?	non
Si oui, de quoi s'agissait-il ?	
Dans ce cas, l'installateur a-t-il remédié rapidement au problème ?	sans objet

Synthèse des défauts constatés

Réf.	Niveau du défaut	Libellé
Aucune erreur constatée.		

Récapitulatif des défauts constatés + CAS		
Défauts à corriger	A	EcM
CAS :		
1 - Prestation excellente 0 défaut		
2 - Prestation satisfaisante 1 à 4 défauts A		
3 - Prestation insuffisante 1 défaut EcM ou 5 défauts A et plus		
4 - Prestation défailtante 2 défauts EcM et plus		
Délais de réparation	-	
Contre visite obligatoire	Non	

Légende :

- A : Anomalie (défaut mineur)
- EcM : Ecart Majeur (défaut majeur)
- Obs : Observation

Conclusions

Respect de la charte Qualisol	oui
Si non, points non respectés	
Risques pour l'utilisateur (identifiés par un examen visuel)	
Si oui, description du (des) risque(s)	
Risques pour le fonctionnement (identifiés par un examen visuel)	
Si oui, description du (des) risque(s)	
Commentaires généraux éventuels	non
Si oui, lesquels	